

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

Le groupe -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF et Ahmed BELAIFA.

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-11	31-déc-10 retraité
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	55 568	62 136
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	308 856	348 935
Créances sur la clientèle	3	1 883 202	1 594 985
Portefeuille-titres commercial	4	11 867	8 207
Portefeuille d'investissement	5	133 100	95 527
Titres mis en équivalence	6	8 376	8 559
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	47 497	56 738
Actifs d'impôts différés	8	4 241	3 595
Autres actifs	9	32 503	30 282
TOTAL ACTIFS		2 485 210	2 208 964
PASSIFS			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	356 449	215 272
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 769 826	1 660 914
Emprunts et Ressources spéciales	12	54 700	47 992
Passifs d'impôts différés	13	28	222
Autres passifs (*)	14	80 472	71 165
TOTAL PASSIFS		2 261 475	1 995 565
Intérêts des minoritaires dans le résultat		40	37
Intérêts des minoritaires dans les réserves		1 990	1 992
INTERETS MINORITAIRES		2 030	2 029
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Capital		75 759	75 759
Réserves consolidées et assimilées		122 941	112 553
Résultat consolidé (*)		23 005	23 058
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	15	221 705	211 370
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		2 485 210	2 208 964

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 15)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-11	31-déc-10
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	16	943 436	601 588
Crédits documentaires	17	264 452	277 871
Total des passifs éventuels		1 207 888	879 459
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	252 300	313 475
Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	27	31
Total des engagements donnés		252 327	313 506
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues		1 777 759	1 180 803
Engagements reçus d'autres Etablissement		0	277
Total des engagements reçus	20	1 777 759	1 181 080

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	22	117 339	101 133
Commissions (en produits)	23	35 960	32 826
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	9 560	7 831
Revenus du portefeuille d'investissement	25	6 512	4 534
Total des produits d'exploitation bancaire		169 371	146 324
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	26	46 262	35 931
Commissions encourues		2 298	2 403
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	3
Total des charges d'exploitation bancaire		48 560	38 337
PRODUIT NET BANCAIRE		120 811	107 987
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	27	(13 724)	(5 460)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	(119)	(136)
Autres produits d'exploitation		2 761	2 027
Frais de personnel (*)		(51 564)	(44 479)
Charges générales d'exploitation		(24 118)	(22 386)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 931)	(8 726)
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 116	28 827
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		544	2 150
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaire		3 516	(646)
Impôts sur les bénéfices	29	(6 131)	(7 236)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		23 045	23 095
Intérêts des minoritaires		(40)	(37)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		23 005	23 058
Effets des modifications comptables		2 114	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		20 891	23 058
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	30	1,518	1,522

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 15)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		160 452	138 890
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(48 601)	(38 711)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		2 332	50 446
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		170	(2 028)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(301 527)	(434 989)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		135 855	240 008
Acquisition / Cession des titres de placement		(3 610)	13 146
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(53 543)	(56 560)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		(9 409)	230
Impôts sur les sociétés		(7 337)	(7 189)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		154	316
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(125 064)	(96 441)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		4 961	5 527
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(36 686)	3 227
Acquisitions et cessions des immobilisations		4 017	(12 717)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(27 708)	(3 963)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement des emprunts		(26 500)	25 000
Augmentation / diminution des ressources spéciales		6 988	12 627
Dividendes versés		(12 668)	(12 685)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(32 180)	24 942
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(184 952)	(75 462)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		191 517	266 979
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	31	6 565	191 517

***NOTES AUX ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES***

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;

- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

(i) Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

(ii) Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

a. Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

b. Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2 Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3 Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4 Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5 Provisions sur les engagements

2.1.5.1 Provision individuelle

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI .Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des

garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2 Provision collective

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à 49 890 KDT, dont 3 208 KDT d'encours rééchelonnés.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 160 KDT.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 4.000 KDT.

2.1.6 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. *Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement*

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. *Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents*

2.3.1. *Composition du portefeuille titres*

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ *Le portefeuille-titres commercial*

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ *Le portefeuille d'investissement*

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. *Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté*

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de

compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

B. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Contrôle		% Intérêt	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<u>Sociétés consolidées par intégration globale</u>				
<u>Entreprises à caractère financier</u>				
UBCI Finance	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%
UBCI Développement SICAR***	99,90%	-	99,90%	-
<u>Sociétés consolidées par mise en équivalence</u>				
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>				
U T P SICAF *	41,75%	41,74%	41,63%	41,62%
HANNIBAL SICAV	8,64%	8,23%	8,64%	8,23 %
SALAMBO SICAV	15,88%	13,85%	15,88%	13,85%
UNIVERS SICAV	9,64%	9,59%	9,64%	9,59%
ALYSSA SICAV**	2,12%	2,12%	2,12%	2,12%

(*) UTP SICAF est consolidée par mise en équivalence du fait qu'elle est contrôlée par un autre groupe.

(**) ALYSSA SICAV est consolidée par mise en équivalence à partir de l'exercice 2010.

(***) UBCI Développement SICAR est consolidée par intégration globale à partir de l'exercice 2011.

C. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)***I. ACTIFS****Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 55 568 KDT contre 62 136 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 952	13 166
Comptes ordinaires BCT	39 616	48 970
	<u>55 568</u>	<u>62 136</u>

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 308 856 KDT contre 348 935 KDT au 31 décembre 2010 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Banque Centrale de Tunisie	245 968	213 498
Avoirs chez les correspondants	60 283	130 723
Organismes financiers spécialisés	2 168	4 500
Créances rattachées sur les établissements financiers	437	214
	<u>308 856</u>	<u>348 935</u>

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à un montant de 1 883 202 KDT contre 1 594 985 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	1 872 276	1 598 037
<i>dont leasing</i>		93 359	101 073
Comptes débiteurs de la clientèle		123 174	98 082
Agios réservés		(13 033)	(12 570)
Total brut		<u>1 982 417</u>	<u>1 683 549</u>
Provisions		(99 215)	(88 564)

Total net	1 883 202	1 594 985
------------------	------------------	------------------

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédits accordés à la clientèle	1 714 353	1 453 701
<i>dont Leasing</i>	93 359	101 073
Autres crédits à la clientèle	19 720	12 336
Créances douteuses	129 730	123 924
Créances rattachées	8 473	8 076
	1 872 276	1 598 037

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 11 867 KDT contre 8 207 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de transaction	7 049	6 683
Titres de placement	4 793	1 552
Créances rattachées	176	176
Provisions	(151)	(204)
	11 867	8 207

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2011 à 133 100 KDT contre 95 527 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation	4 498	4 176
Titres en portage	12 960	2 207
Titres d'investissement	114 638	88 640
Créances rattachées/ Titres d'investissement	3 921	3 362
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(2 917)	(2 858)
Total Net	133 100	95 527

Note 6 – Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 8 376 DT à la date du 31 décembre 2011 contre 8 559 KDT au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
HANNIBAL SICAV	302	342
UNIVERS SICAV	289	331
SALAMMBO SICAV	324	310
U T P	3 123	3 147
ALYSSA SICAV	4 338	4 429
	8 376	8 559

Note 7 – Valeurs immobilisées hors Goodwill

Les valeurs immobilisées ont atteint 47 497 KDT au 31 décembre 2011 contre 56 738 KDT au 31 décembre 2010 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Immobilisations corporelles (*)	112 320	117 309
Immobilisations incorporelles (*)	32 588	29 163
Immobilisations en cours	3 976	3 914
Valeurs brutes en fin de période	148 884	150 386
Amortissements	(101 108)	(93 310)
Provisions pour dépréciation	(279)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	47 497	56 738

(*) La colonne comparative a été rectifiée en 2011.

Note 8 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 4 241 KDT au 31 décembre 2011 contre 3 595 KDT au 31 décembre 2010.

Note 9 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 32 503 KDT au 31 décembre 2011 contre 32 503 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
-------------------	-------------------

Débiteurs divers	19 739	21 807
Comptes de régularisation	8 437	6 399
Comptes de Stock	237	285
Siège, succursales et agences	0	4
Créances prises en charge par l'Etat	1 737	1 884
Comptes exigibles après encaissement	2 492	0
Provisions /autres actifs	(139)	(97)
	32 503	30 282

2. PASSIFS***Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers***

Le solde de ce poste a atteint 356 449 KDT au 31 décembre 2011 contre 215 272 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
BCT	214 000	-
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	8 610	9 338
Banques de dépôt	25 000	-
Emprunts / marché interbancaire	107 158	175 180
Dépôts à terme	-	30 000
Organismes financiers spécialisés	328	158
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	1 353	596
	<u>356 449</u>	<u>215 272</u>

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 769 826 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 1 660 914 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes à vue	796 313	699 108
Comptes d'épargne	468 363	416 511
CAT/BC et autres produits financiers	406 367	429 614
Autres sommes dues à la clientèle	37 911	27 541
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	57 500	84 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	3 372	4 140
	<u>1 769 826</u>	<u>1 660 914</u>

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 54 700 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 47 992 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Emprunt Obligataire	4 000	8 000
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	5 369	5 163
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	26 282	15 701

Crédit BIRD	316	1 278
Autres fonds extérieurs	17 873	16 711
Dettes rattachées à des ressources spéciales	252	531
	54 700	47 992

Note 13 – Passifs d’impôts différés

Les passifs d’impôts différés se sont élevés à 28 KDT au 31 décembre 2011 contre 222 KDT au 31 décembre 2010.

Note 14 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 80 472 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 71 165 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	12 967	11 935
Comptes de régularisation	31 353	22 266 (*)
Créditeurs divers	35 668	16 659
Comptes exigibles après encaissement	0	19 728
Subvention d’investissement	484	577
	80 472	71 165

(*) Cf. note 15

3. Capitaux propres

Note 15 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2011, le capital social du groupe s'élève à 75 759 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 15 151 806 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2011 s'élève à 221 705 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Capitaux propres 2011
UBCI (*)	75 759	119 631	21 986	217 376
UBCI FINANCE		230	177	407
GIS		1 693	298	1 991
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		0	0	0
UTP		1 593	392	1 985
SICAV SALAMBO		22	4	26
SICAV HANNIBAL		1	4	5
SICAV UNIVERS		-7	1	-6
SICAV ALYSSA		-222	143	-79
TOTAL	75 759	122 941	23 005	221 705

(*) Il s'agit d'une correction d'erreur pour un montant de 2 114 KDT se rapportant à la non constatation parmi les charges de l'exercice 2010 d'une prime d'intéressement décidée suite à l'accord conclu entre le bureau syndical et la Direction Générale de la banque lors de la réunion du 8 juin 2011 et acté par un Procès Verbal signé et daté le 27 juin 2011.

La correction de l'erreur a eu pour effet la diminution des capitaux propres au titre de l'exercice 2011 pour 2 114 KDT.

Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2010 a eu pour effet l'augmentation des charges de personnels par le montant de la prime, l'augmentation des autres passifs et la diminution du résultat net consolidé dudit montant.

4. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 16 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 un montant de 943 436 KDT contre un solde de 601 588KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	763 635	410 575
En faveur de la clientèle	179 801	191 013
Cautions fiscales	9 756	9 776
Cautions pour marchés	97 620	114 902
<i>En devises</i>	19 971	27 246
<i>En dinars</i>	77 649	87 656
Cautions douanières	20 422	20 387
Cautions diverses	45 716	40 761
<i>En devises</i>	32 644	24 736
<i>En dinars</i>	13 072	16 025
Obligations cautionnées	6 287	5 187
	<hr/> 943 436	<hr/> 601 588

Note 17 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 264 452 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 277 871 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	69 833	115 247
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	194 619	162 624
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	145 950	125 105
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	48 669	37 519
	<hr/> 264 452	<hr/> 277 871

Note 18 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2011 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 252 300 KDT contre 313 475 KDT au 31 décembre 2010.

Note 19 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	12
	<u>27</u>	<u>31</u>

Note 20 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	199 485	132 862
Garanties reçues des banques	893 422	562 004
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	223
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	893 422	561 781
Nantissement titres	37 225	29 319
Garanties reçues de la clientèle	647 627	456 618
Engagements reçus d'autres Etablissements	-	277
	<u>1 777 759</u>	<u>1 181 080</u>

Note 21 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat au comptant	9 559 KDT
Vente au comptant	9 745 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat à terme	26 310 KDT
Vente à terme	42 550 KDT

5. *ETAT DE RESULTAT*

Note 22 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 117 339 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 101 133 KDT au 31 décembre 2010. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	3 614	4 376
Produits sur opérations de crédit	102 006	88 200
Revenus assimilés	11 719	8 557
	<u>117 339</u>	<u>101 133</u>

Note 23 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 35 960 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 32 826 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	29 476	25 836
Commissions de tenue de compte	2 422	1 980
Commission sur opération de change manuel	383	336
Autres commissions	3 679	4 674
	<u>35 960</u>	<u>32 826</u>

Note 24 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 560 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 7 831 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations financières	9 233	7 174
Gain sur portefeuille titres commercial	327	657
	<u>9 560</u>	<u>7 831</u>

Note 25 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2011 un montant de 6 512 KDT contre 4 534 KDT au 31 décembre 2010 se détaillant comme suit

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts /titre en portage	109	197
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 514	4 249
Dividendes sur portefeuille participation	529	48
Plus value cession titres de participation	1 360	40
	<u>6 512</u>	<u>4 534</u>

Note 26 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 46 262 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 35 931 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	7 689	2 336
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	33 603	30 321
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 792	1 956
Charges assimilées	3 178	1 318
	<u>46 262</u>	<u>35 931</u>

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 724 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 5 460 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dotations aux provisions	16 571	8 498
Reprises de provisions	(4 612)	(5 427)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	166	859
Créances radiées	1 805	1 970
Récupération sur créances radiées	(206)	(440)
	<u>13 724</u>	<u>5 460</u>

Note 28 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 119 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 136 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	113	138
Dotations aux provisions	240	71
Reprises de provisions	(234)	(73)
	<u>119</u>	<u>136</u>

Note 29 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 131 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 7 236 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Impôt exigible	6 974	7 237
Impôt différé	(843)	(1)
	<u>6 131</u>	<u>7 236</u>

Note 30 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2011 se présentent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	23 005	23 058 (*)
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	23 005	23 058
Nombre d'actions ordinaires en circulation	15 151 806	15 151 806
Résultat consolidé par action (en dinars)	1,518	1,522

(*) Cf. note 15

6. Etat des flux de trésorerie

Note 31 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2011 un solde de 6 565 KDT contre 191 517 KDT au 31 décembre 2010, ce solde s'analyse comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 452	13 166
Banque Centrale (comptes ordinaires)	39 616	48 970
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	17 312	-
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	245 968	3 363
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	-	213 176
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	42 985	84 500
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	(25 000)	42 860
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(214 000)	-
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(8 610)	(9 338)
Banques non-résidentes installées à l'étranger (DAT)	-	(30 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(107 158)	(175 180)
	<u>6 565</u>	<u>191 517</u>

I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

***RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011***

***Mesdames, Messieurs les actionnaires de
l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- L'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés de 221.705 milliers de dinars tunisiens y compris un bénéfice net consolidé de l'exercice 23.005 milliers de dinars tunisiens ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.1.5.2 aux états financiers consolidés décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connu le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi

particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs et les intérêts attachés dont le règlement n'a pas été effectué ont été réservés.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 4.000 KDT au titre de provisions dites « collectives », de réduire les revenus de 160 KDT, et par la même d'affecter le résultat de l'exercice de la somme des deux montants. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 22 Mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF